

Etudes	Métiers
Emploi	Formation
Vie pratique	Loisirs, Sports
Vacances	Etranger



Détenus : connaître ses droits

Bien qu'il soit privé d'une certaine liberté, le détenu possède, selon son statut, des droits qu'il est important de connaître pour les faire respecter.

Les moins de 18 ans poursuivis ou jugés pour des infractions relèvent de juridictions spécialisées, cependant ils peuvent être exceptionnellement incarcérés ; dans ce cas ils sont affectés dans un établissement spécialisé qui fait valoir le régime de détention tout en faisant place à l'éducation.



L'administration pénitentiaire

Le service chargé d'une mission d'aide à l'insertion et d'aménagement des peines (SPIP) intervient auprès des personnes majeures détenues dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de l'île de la Réunion, ainsi qu'auprès des personnes majeures exécutant une peine en milieu libre. Elle regroupe les activités liées à l'insertion et à la prévention de la récidive des Personnes Placées Sous la Main de Justice (PPMSJ). De plus, concernant des droits des détenus, elle permet d'éviter les effets désocialisant et participe à la réinsertion en ancrant les PPMSJ dans leur territoire local et nationale.

Le Pôle Emploi est chargé de favoriser la recherche d'emploi des condamnés incarcérés. Ils interviennent au sein des établissements pénitentiaires en collaboration avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Chaque SPIP est chargé d'informer les détenus de toute intervention des correspondants Pôle Emploi et de repérer les personnes intéressées.

SIEGE SOCIAL SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION - SPIP

15 bis, Chemin Saint Leonard
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 31 59 00

**Accès à partir de la gare routière, en direction du centre-ville, prévoir cinq minutes à pied*

**Accueil public de 8h30 - 12h et 13h30 - 16h*

Des antennes du SPIP existent dans le Sud et l'Ouest



ACTUEL CRIJ Réunion

Aide et soutien

Diverses associations interviennent afin de faciliter les démarches de visites, le maintien des liens familiaux et sociaux, la réinsertion sociale dans la société ainsi que le développement de l'action socio-culturelle et sportive.

ASSOCIATION PRENDS UN ASSEJOIR

17, Chemin Saint-Léonard
97490 Sainte-Clotilde – Domenjod
Tél : 02 62 41 67 79

**Accueil, écoute et conseil auprès des familles des détenus*

PLATEFORME D'INTERVENTION RÉGIONALE DE L'OCÉAN INDIEN – CROIX ROUGE PIROI

1, Rue de la Croix-Rouge, Zac de la Mare
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 53 08 92
Web : <http://piroi.croix-rouge.fr/-021-delegation-territoriale-de-la-reunion->
Contact : piroi@croix-rouge.fr

ASSOCIATION REUNIONNAISE D'ENTRAIDE AUX LIBERES -AREL

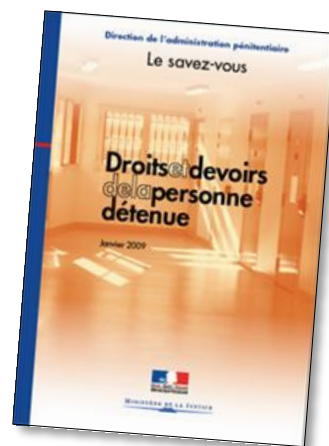
63, Rue Monseigneur de Beaumont
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 90 95 50

LES MAILLONS DE L'ESPOIR

97400, Saint-Denis
Tél : 06 92 69 29 89

MISSION LOCALE NORD

1, Allée des cocotiers
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 92 43 30



Se réinsérer après une incarcération

<https://www.caf.fr/vies-de-famille/accident-de-vie-precarite/problemes-d-emploi/se-reinsérer-après-une-incarcération>

Les aides financières après une incarcération

-Pôle emploi : Allocation Temporaire Attente (ATA)

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/allocation-temporaire-d-attente-ata-@/article.jspz?id=60952>

-La CAF : certaines prestations seront mobilisables, n'hésitez pas à vous renseigner



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter